

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction du Droit des  
Sols

48

## Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed CRICHI, Samira AYOUBI, Dela TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Caroline BENOIST, Renaud BÉGIN, Sébastien BÉGIN, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS (Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC (arrivée à 20h15)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :

### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

### Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Quartier des Grésillons : Approbation de l'acquisition des lots de copropriété n°1 et 8 sis à Gennevilliers 12-14 rue Dupressoir, parcelle cadastrée section AL n°28 d'une superficie totale cadastrale de 301 m<sup>2</sup> environ, appartenant à Madame Mélanie Duvedeix.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Gennevilliers approuvé par une délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2005, dont la dernière évolution résulte de l'approbation de la modification n°18 sur le secteur portuaire, telle qu'approuvée par le conseil de territoire de l'Etablissement Public Boucle Nord de Seine en date du 2 février 2023,

Considérant que la Ville de Gennevilliers est propriétaire du reste des lots de cette copropriété et qu'il est nécessaire d'acquérir les deux derniers lots n° 1 et 8 afin de permettre une meilleure gestion de l'immeuble,

Considérant l'un accord amiable entre Madame Mélanie Duvedeix et la Ville de Gennevilliers afin que cette dernière puisse acquérir les lots de copropriété n°1 et 8 sis 12-14 rue Dupressoir à Gennevilliers, au prix de 157.000,00 € (cent cinquante-sept mille cent euros) en valeur libre de toute location et occupation,

**DELIBERE**

Article 1 : Approuve l'acquisition des lots de copropriété n° 1 et 8 sis à Gennevilliers 12-14 rue Dupressoir, parcelle cadastrée section AL n°28 d'une superficie totale cadastrale de 301 m<sup>2</sup> environ, appartenant à Madame Mélanie Duvedeix, au prix de 157.000,00 € (cent cinquante-sept mille euros), en valeur libre de toute location et occupation.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique régularisant cette acquisition et tout document s'y rapportant.

Article 3 : Dit que les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de Gennevilliers.

Article 4 : Dit que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits du budget communal de l'année en cours.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 04/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23



Le Maire  
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le  
Le 3 octobre 2023